

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR, 3 Juin 1880.

Chronique générale.

On annonce que M. Waddington refuserait l'ambassade de Londres, et que M. de Freycinet aurait alors choisi pour remplacer M. Léon Say le marquis de Noailles...

Ce déplacement du marquis de Noailles motiverait naturellement plusieurs mutations dans les postes diplomatiques. Ainsi, on parle de M. Challemel-Lacour pour le remplacer à Rome, près du Quirinal.

Du reste, il est question pour Berne d'un choix qui n'est pas moins singulier: on songe à M. Emmanuel Arago, sénateur! Il faut vivre sous le régime actuel pour voir un tel personnage représenter la France à l'étranger.

D'après les dernières nouvelles, M. Desprez, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, vient d'avoir une longue conférence avec le cardinal Nina.

L'entrevue a roulé sur les décrets du 29 mars et leur application à la fin du mois.

Nous croyons savoir que le conseil des ministres a décidé que des poursuites seraient exercées contre le Mot d'Ordre relativement à la publication de la lettre de Rochefort.

Nous lisons dans le Grand Journal: M. Henri Rochefort a écrit une nouvelle lettre à propos des blessures reçues par son fils dimanche 23 mai. Nous avions eu raison

de dire que le signataire avait écrit la première épître sous l'impression d'une rancune mal déguisée. Sa nouvelle lettre prouve que le calme s'est fait dans l'esprit du signataire; en parlant des dites blessures, il avoue que tout cela n'est rien matériellement; d'un autre côté, le fils de M. Rochefort n'a reconnu l'agent n° 307, non pas parce que celui-ci était chargé de surveiller les fils des condamnés, mais parce qu'il le voyait souvent dans les environs. Donc, la préméditation mise en avant par M. Rochefort disparaît, il n'en reste que les apparences, comme il le dit lui-même.

Nous le répétons, si le proscrit de Genève eût réfléchi un seul moment, il n'aurait pas écrit sa première lettre, dont le ton pourfendeur jure un peu trop à côté du calme et de la modération de la seconde.

Le duel Rochefort. — On télégraphie de Genève, 2 juin:

« Les témoins de Rochefort, MM. Lockroy et Clémenceau, et les témoins de M. Kœchlin, MM. Chauffour et Dubrochet, viennent d'arriver par l'express. Chacun des partis amène son médecin, et le duel devra cesser lorsque ceux-ci jugeront l'état des combattants suffisamment grave. Le duel aura lieu à l'épée; on ne sait pas encore où, mais peu probablement sur le territoire genevois, soit à cause de sa proximité de la France, soit parce que le nouveau Code genevois punit sévèrement le duel, et que la police est aux aguets.

La rencontre aura lieu demain.

Le tribunal de commerce de la Seine a déclaré, durant le mois de mai, 132 faillites qui, ajoutées aux 548 prononcées depuis le 1er janvier, forment, pour les cinq premiers mois de 1880, un total de 680 faillites.

Le roi de Grèce, Georges Ier, est à Paris depuis quelques jours.

M. Gambetta et M. de Freycinet ont déjeuné avant-hier chez Sa Majesté hellénique.

Les journaux opportunistes disent que la réception a été des plus intimes.

Selon le Gaulois, le général Clinchant prendrait le commandement de Paris, le général de Galliffet celui de Châlons, le général Cornat celui de Tours, le général Blot celui de Mans, le général Lewal deviendrait chef d'état-major du ministre de la guerre, et le général Fay commanderait l'École supérieure de guerre.

Les journaux radicaux disent que le gouvernement reculera devant l'exécution manu militari des décrets du 29 mars; ils ajoutent que toute réclamation devant les tribunaux serait immédiatement frappée d'un arrêté de confit.

M. Delalande, substitut du procureur de la République à Châtelleraut, nommé récemment à Marvejols, et qui voit avec raison dans ce déplacement une révocation déguisée, vient d'adresser à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, la lettre suivante:

Monsieur le Gardé des Sceaux, Envoyer à Marvejols, comme substitut du procureur de la République, un magistrat qui a la conscience de n'avoir jamais démerité, et qui compte bientôt six années de services, dont trois passées dans les tribunaux de 5e classe, cela s'appelle une révocation déguisée. Pourquoi cet indigne subterfuge? Craignez-vous d'ajouter un nom de plus à la liste déjà si longue des proscrits de la magistrature? Ayez donc le courage de vos actes, Monsieur le ministre, et révoquez-moi franchement. J'attends de vous cette faveur, la seule que j'aie jamais sollicitée du gouvernement auquel vous appartenez. Depuis longtemps déjà j'étais condamné,

je ne me le dissimulais point; mais j'ai tenu à honneur, dans les temps néfastes que nous traversons, de rester à mon poste pour y remplir jusqu'au bout mon devoir avec indépendance et impartialité.

Comme tant d'autres fonctionnaires, je suis victime de haines et de dénominations locales; je ne suis pas le premier, du reste, qui tombe à Châtelleraut pour n'avoir pas voulu subir l'influence d'une personnalité absorbante et tyrannique.

Je suis, Monsieur le ministre, avec une haute considération,

Votre serviteur très-humble, DELALANDE.

LES FERMIERS DE CHEMINS DE FER.

On sait que les promoteurs de la question du rachat des chemins de fer étaient un groupe de députés financiers qui sont à la tête d'une banque de la rue Lepelletier.

Désespérant aujourd'hui de faire accepter leur projet par l'opinion publique et les Chambres, à la suite surtout de la déclaration ferme du gouvernement, on annonce que les membres de ce même groupe vont demander au gouvernement la concession de la ligne de Marseille à Cette par le littoral.

A côté de cette première concession à demander, il s'en trouve une seconde qui est consignée dans la même délibération: celle d'un chemin de fer de Lille à Calais, en ligne droite.

Ces deux projets, depuis longtemps à l'étude, qui intéressent non-seulement Marseille et Lille, mais la France entière, tant au point de vue matériel qu'au point de vue stratégique, sont, on le reconnaît, aussi grandioses qu'urgents; mais qu'il nous soit permis, en passant, de poser une simple question au Girardin, Gentil, Tassin, Wilson et tutti quanti:

Comment se fait-il, qu'après avoir demandé à cor et à cris que toutes les lignes de chemins de fer, construites et à construire, fussent entre les mains de l'Etat, que ces honorables financiers cherchent à se faire don-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(Suite.)

Nous dûmes, pour ce voyage, nous habiller autrement qu'à la mode de Paris. La poussière eût perdu nos effets, et, avant d'avoir parcouru la moitié du chemin, les voraces cactus épineux et les sabres des aloës auraient emporté notre toison. Pour parer à ces malheurs, nous nous confectionnâmes un costume de fantaisie qui ne pouvait nous embarrasser: guêtres de piqué blanc, bottines à hauts talons, jupe courte, veste postillon à gros boutons d'argent (la miennne était rouge) et chapeau en paille d'Italie, dont les larges bords préservaient nos teints des insolations, si dangereuses en Afrique.

Au fedjer, nous nous rendîmes, comme il était convenu, à l'habitation de Mohamed. Devant sa porte stationnait, gardé par des esclaves, un assortiment de mules grandes comme celles de la Perse, d'ânes enjolivés de plumets, de grelots, de houppes, de chevaux caparaçonnés d'or: il y en avait des bails de la race Mézirigue, des bruns de Sahara et des blancs de Bou-Gareb; puis venaient des chameaux de la Jalaye et de la Sabaye, surchargés

de bagages et de provisions de bouche: on eût dit une caravane partant pour la Mecque.

De tous côtés, des cavaliers arabes accouraient armés de fusils, mais il repartirent en avant-garde nous annoncer au douar.

Mohamed fit avancer les palanquins, dans lesquels prirent place les dames. Nous montâmes nos aliborons; le général et les messieurs sautèrent en selle sur les chevaux qui leur étaient destinés, Mohamed et Toumy s'élançèrent sur les leurs.

Une belle moukère vaut de mille à quinze cents francs, c'est la somme fixe.

Mais de quel prix étaient les chevaux de Ben-Messaoud?

Ces messieurs prétendaient qu'il était impossible d'en fixer la valeur.

Coursiers pur sang, à l'encolure nerveuse, à la crinière ondoyante, aux fines oreilles mobiles, ils redressaient fièrement leur tête intelligente et renflaient leur col de cygne avec la grâce et la coquetterie qui distinguent ce beau type de force, d'élégance et de courage.

Leurs maîtres les caressaient orgueilleusement. Eux aussi étaient beaux, nobles, vaillants.

Les richesses de l'Arabie, prodiguées sur Mohamed et Toumy, répondaient aux somptueux harnachements des chevaux. Leurs burnous de laine, d'une blancheur de neige et d'un rouge de pourpre, retombaient en plis moelleux, recouvrant à demi

les housses brodées d'arabesques d'or; et leurs armes plaquées, écaillées d'argent, incrustées de pierres précieuses et façonnées, rutilaient à chacun de leurs mouvements: les statues étaient dignes du piédestal.

Nous voyant prêts, Mohamed flatta son cheval de la main et le lança en trois bonds impétueux en tête de la caravane; là, se dressant sur les étriers, il tira son yalagan, le baisa, puis, se retournant vers l'Orient, il coupa l'air du tranchant de sa lame, en formant de la pointe le signe sacré d'un croissant. Allah-el-Kébir! s'écria-t-il. Et piquant de l'épéron de ses tamagues (bottes) son agile coursier, il partit à fond de train.

La caravane s'ébranla à sa suite.

Nous étions en marche.

L'horizon blanchissait à peine, au sortir d'Alger. La matinée s'annonçait magnifique, le plaisir semblait répandu dans l'air; le pittoresque de ce voyage nous charmait.

Les jeunes filles, rangées sur une ligne, causaient et riaient.

Les messieurs escortaient les palanquins; honneur aux dames! De temps à autre, ils chevauchaient à nos côtés, échangeaient quelques mots, et repartaient vers d'autres groupes.

Le nôtre était le plus joyeux; assises sur nos ânes, avec nos jupons bariolés, nous ressemblions à des laitières de Montmorency, dont nous avions

la franche gaieté. Millia jouait des castagnettes, pour obliger nos montures à trotter au pas du boléro. Camille fredonnait une chansonnette. Volze, la Russe, vantait les moujiks; Kate et Jane Kinslone récitait des vers de Byron (c'est de cette manière que s'amuse les Anglaises). Néréisse ne partageait pas cette joie folle; elle s'entretenait tranquillement avec les Juives et l'Allemande.

Quand nous eûmes dépassé les villages français, échelonnés sur la route départementale, bien large et bien empierrée, nous enfilâmes d'étroits chemins de traverse, soi-disant tracés, mais impraticables pour l'Européen, ce qui nous força de suivre à l'aveuglette, dans l'ordre des poules de la chanson, nos chefs de files, et de céder aux mulets, chevaux et ânes, le premier prix d'intelligence que nous nous décernons modestement en pays civilisés.

Avec le jour, nous entrâmes en pleine Afrique africaine, car Alger et ses alentours sont de l'Afrique française.

L'influence industrielle cessait là de se faire sentir.

Plus de clochers, d'usines, de vapeurs, de moulins mécaniques, de maisons à étages, de bornes milliaires, de télégraphe, de dames en chapeaux, de soldats et d'Anglais confortables. Rien que la nature et les naturels de cette nature.

L'imagination du poète et le pinceau du peintre peuvent seuls reproduire et décrire les mouvants

ner deux lignes qui à elles seules auraient une importance unique en France ?

Leur première idée de demander le rachat de tous les chemins de fer de l'Etat, dans le seul but de constituer à leur profit une compagnie fermière pour exploiter les mêmes chemins de fer, était donc, comme nous l'avons toujours dit, une opération de nature à jeter la France dans une aventure plus que risquée.

Puisqu'aujourd'hui ils se contentent de demander de grandes concessions pour devenir à leur tour une grande compagnie à monopole, n'a-t-on pas raison de leur répéter sans cesse : « Question de gâteau, question de gâteau ? »

## Chronique militaire.

### LE CONTINGENT DE 1879.

Le ministre de la guerre a décidé que la seconde portion du contingent de 1879 serait portée de 20,000 à 45,000 hommes. Cette décision a été provoquée par les observations de la commission du budget relatives à l'impossibilité d'entretenir sous les drapeaux un nombre d'hommes plus élevé que l'effectif budgétaire. C'est ce qui serait arrivé si l'on avait maintenu la première portion de la classe 1878 au chiffre qui lui avait été assigné par le général Gresley.

Cette augmentation du nombre des hommes astreints à faire plus d'un an de service provenait de l'essai du service de trois ans que voulait faire le prédécesseur du ministre actuel et auquel celui-ci a renoncé. Quand les manœuvres d'automne seront terminées, la seconde portion de la classe de 1878 sera renvoyée dans ses foyers, comme chaque année, à peu près au même moment que la première portion de 1874.

Mais cette seconde portion sera forte de 45,000 au lieu de 20,000 hommes, et les 25,000 qui y seront ajoutés seront pris dans la première portion de la même classe, d'après l'élévation de leur numéro de tirage au sort, proportionnellement au nombre des hommes inscrits sur la première partie de la liste du recrutement de chaque canton.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Vieillot, professeur de mathématiques au collège de Lisieux, a été nommé inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Détriché.

M. le général de division Michel est chargé de l'inspection générale, en 1880, du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, dans lequel sont compris le 3<sup>e</sup> régiment de dragons et le 2<sup>e</sup> chasseurs, en garnison à Tours.

### Conseil municipal de Saumur.

SESSION BUDGÉTAIRE.

(Suite.)

Le 21 mai, le Conseil se réunit de nou-

veau. Même secret sur le nombre des membres présents et leurs noms. Cette réserve ne nous dit rien qui vaille; elle doit cacher quelque mystère.

M. Poitvin, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président invite M. Bodin, rapporteur de la commission du budget, à prendre place au bureau et lui donne la parole pour lire son rapport.

M. Bodin s'exprime en ces termes :

Messieurs, je suis chargé, par la commission que vous avez nommée dans votre séance du 5 mai courant, de vous faire un rapport sur les comptes administratifs du Maire et du Receveur municipal; sur ceux des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du Collège; sur les budgets de la Ville et sur ceux des différents établissements; aussi sur diverses questions intéressant les finances de la Ville, et dont l'examen a été renvoyé pour cette raison à la commission du budget.....

Le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif du Maire sont parfaitement réguliers: le Conseil voudra bien les approuver.

**BUREAU DE BIENFAISANCE.** — Le nombre des familles assistées par le Bureau de bienfaisance est de 414, comprenant 636 pauvres secourus. Le Conseil sait déjà qu'une réforme complète va être opérée, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, dans le service du Bureau, qui sera confié, à l'avenir, à des personnes laïques (1) et sera certainement plus économique, parce que le personnel sera moins nombreux.

Déjà la distribution de pain ne se fait plus au Bureau; elle se fait chez les Boulangers de la ville, sur la présentation de bons délivrés par la Mairie; il en sera de même de la pharmacie.

Quant au bois, il a toujours été distribué par les soins d'un employé de la Mairie. La mission de la personne préposée au Bureau consistera, en somme, à prendre soin du linge et à faire au besoin des visites chez les indigents. Un service médical doit aussi être organisé, si le Conseil veut bien voter le crédit demandé par le Maire. Ce sont là des réformes dont le bienfait ne tardera pas à se faire sentir, nous en sommes convaincus.

Les prévisions de la commission pour 1881 sont, en recettes et en dépenses, de 15,874 fr.; nous croyons qu'elles sont justifiées, et qu'elles suffisent à assurer le service. Nous vous proposons donc d'approuver le budget du Bureau de bienfaisance.

**COMPTES ADMINISTRATIF ET BUDGET DU COLLÈGE.** — Le compte administratif de M. le Principal se solde par un excédant de recettes de 171 fr. 75, les recettes étant de 28,038 fr., et les dépenses de 27,866 fr. 25. — Différence, 171 fr. 75.

Ce compte nous a paru parfaitement régulier, et nous vous en demandons l'approbation.

Le nombre des élèves, constaté pour le trimestre de 1879, est de 128, se décomposant ainsi: boursiers départementaux, 2; boursiers communaux, 1; pensionnaires libres, 47; demi-pensionnaires, 23; externes, 55. — Total, 128.

Dans le 1<sup>er</sup> trimestre, le nombre des élèves était de 135; la moyenne, dans l'année, a été de 131.

Le budget, proposé par le bureau d'administration pour 1881, se balance par 27,400 fr. en recettes et dépenses.

Nous remarquons que, dans ce budget, le traitement de M<sup>me</sup> Berthelot, qui est chargée de diriger l'école primaire annexée au Collège, est porté de 900 fr. à 1,200 fr. Cette augmentation nous paraît complètement justifiée par les bons services de l'Institutrice.

Les autres sommes sont employées comme elles doivent l'être: nous concluons donc à l'approbation de ce budget.

**PÉTITIONS.** — Les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police demandent une augmentation de traitement basée sur l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Le Conseil a fait droit, il n'y a que trois ans à peine, à une pétition semblable. Nous estimons, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu pour cette année de modifier le chiffre de 8,300 fr.

(1) Seront chargés de ce service, M<sup>mes</sup> et M<sup>lle</sup> Blanchet. (Note de la Réd.)

instantanément les indigènes, et on relevait les plans de leurs constructions. Les villages arabes ne ressemblent en aucune manière aux nôtres. Les gourbis se rapprochent du système architectural des sauvages et de la hutte des Kalmouks.

La tente rappelle intérieurement nos cirques nomades. Un grand mat au centre, sur lequel s'étend une étoffe en poil de chameau, imperméable à la pluie, que retient un tour de piquets.

Comme disposition intérieure, celle des pauvres se divise en deux compartiments, celle des riches en quatre, au moyen de tapis ou de nattes tendues transversalement. L'un sert de cuisine, les autres de chambres des femmes et de salle commune.

La batterie de cuisine n'est pas très compliquée; un trou en terre, voilà pour le fourneau; deux pierres qui tournent en sens inverse, voilà pour le moulin; en sus, des guerbas, des vases de terre brune, des gaças, plats à couscousou, un mortier à piler le café et des triques de bois pour embrocher les viandes; c'est tout.

Les chambres sont aussi simples.

Ni lit, ni chaise, ni armoire, ni buffet; quelques matelas roulés le jour en coussins, la nuit étendus, et pour tout meuble des coffres de cèdre à clous d'argent guillochés, qui font office de divans lorsqu'on les garnit de tapis.

Ces coffres renferment les richesses de la famille; leurs bijoux, leurs habits, les harnais de leurs che-

inscrit au budget pour le service de la police; et nous profitons de cette occasion pour signaler aux agents un certain relâchement dans leur surveillance en ce qui concerne la voirie et le tapage nocturne. Ainsi, le balayage et l'enlèvement des boues laissent à désirer; l'herbe croît dans certaines rues; l'habitude paraît assez généralement prise de secouer les tapis par les fenêtres, au mépris des règlements municipaux; on entend souvent par les rues, après minuit, des chants et des cris qui troublent le repos public; il serait bon de réprimer de pareils abus.

Sous le régime actuel, ce n'est pas le respect de l'autorité qui tourmente le plus le Français; aussi croyons-nous qu'il n'est pas prudent de chercher à diminuer son prestige, à quelque degré que soient ses représentants. Or la petite confidence concernant la police, faite au public par le rapport de notre honorable édile, ne nous paraît pas très-heureuse. Il a toujours semblé élémentaire à un chef de maison qui a à se plaindre de ses employés de les admonester à huis-clos, sans convoquer les voisins à cette réprimande. Ceux-ci n'ont point à gagner à être témoins de cette scène de famille, et l'amour-propre des premiers n'est pas froissé. Mais, pour les chefs républicains, ces égards et le respect dus aux subordonnés ne sont plus, paraît-il, de mise. Nos hommes dirigeants s'élèvent le plus haut qu'ils peuvent et proclament *urbi et orbi* que tels et tels ont démerité. Voilà du progrès, du tact et du savoir-vivre au premier degré.

Mais si la police se montre si stricte, est-elle bien sûre de trouver toujours et partout le même soutien de l'autorité supérieure? N'y a-t-il pas des circonstances où l'application des règlements pourrait subir des exceptions? Ne sait-on pas que, tout dernièrement, dans l'arrondissement de Saumur, un officier de police, sévissant contre un fils de républicain en ébriété, a été lancé de la plus verte façon en public, en présence de jeunes gens et de ses subordonnés, par celui-là même sur l'appui duquel il devait le plus compter? Cette scène est bien faite pour faire réfléchir et calmer le zèle des agents qui se sentiraient animés de trop d'ardeur.

Mais revenons à notre rapport.

MM. Boisselier et Bellanger sollicitent une augmentation de traitement pour eux-mêmes et pour leurs maîtres-adjoints. Le Conseil a déjà beaucoup fait en ce sens, et ce n'est pas au moment où va paraître une loi sur l'enseignement primaire, fixant le traitement des instituteurs et des sous-maîtres et les mettant vraisemblablement à la charge de l'Etat, que nous vous proposons d'accueillir cette pétition.

M<sup>me</sup> Benoît, institutrice, rue du Préche, réclame une indemnité de 50 fr. pour avoir fait un cours d'adultes pendant six semaines à huit élèves, à la sollicitation de M. le Maire. La commission est d'avis que ce cours n'a été pour M<sup>me</sup> Benoît qu'un *délassement à l'inaction dans laquelle la laisse le manque d'élèves de son école*, et qu'une pareille demande n'aurait pas dû se produire.

Voici un aveu dont il est bon de prendre acte. Le membre le plus influent du Conseil, celui devant lequel tous ses collègues s'inclinent à tort ou à raison et reçoivent son impulsion, publie aujourd'hui, d'accord avec la commission, que le Conseil s'est grossièrement fourvoyé en chassant de la rue du Préche les Sœurs de Saint-André, et en les remplaçant par une institutrice laïque.

L'infortunée a été condamnée à l'isolement et au système cellulaire dans l'ancien logement des religieuses, et la commission trouve un *délassement à l'inaction dans laquelle la laisse le manque d'élèves*, dans les cours d'adultes faits à huit élèves, à la sollicitation de M. le Maire.

Singulière théorie! D'abord, dans les conventions posées à M<sup>me</sup> Benoît, a-t-il été dit qu'elle ferait des cours d'adultes sans augmentation de prix? Si non, et nous avons stipulé, le motif de refus n'est pas bien fondé et tourne au comique.

La circulaire, par laquelle on demande le concours de notre ville pour répandre le goût des sciences scientifiques ne nous a pas paru à être pris en considération.

La commission du budget n'en est pas pour les ascensions scientifiques: elle ne voudrait pas donner dix deniers des contribuables pour semblable entreprise. Inspirer à des citoyens le goût des voyages aériels. Mais ne serait-ce pas exposer quelqu'un d'entre eux à la tentation d'imiter M. Gambetta, de courir la fortune et d'aller créer un nouveau gouvernement sur un point quelconque du territoire? Et si ce pouvoir improvisé chassait tous les maîtres du jour!!

Halte-là!... Donc, pas d'allocation aux ascensions scientifiques.

Mais il n'en sera pas de même pour la demande adressée par les municipalités de Bourg et de Lons-le-Saulnier pour l'érection de statues à EDGAR QUINET et à ROUGET DE L'ISLE. Pour cela les contribuables paieront, et sans mot dire, trop heureux que leur argent aille contribuer à décorer des cités étrangères.

« Aussi, dit le rapporteur, nous proposons d'insérer, au budget de 1881, 400 fr. pour chacune de ces statues. » Total, 200 fr. — une misère! — pour célébrer la gloire de ces messieurs.

Nous pensons cependant n'être démenti par aucun de nos concitoyens en disant que tous préféreraient que ces 200 fr. fussent versés entre les mains des agents de police. Ces modestes employés n'emargent pas de trop forts appointements au budget de la ville, et cette faible augmentation jointe au traitement principal ne satisfait pas le plus humble des édiles de cités même modestes.

M. le rapporteur, revenant plus loin sur ce projet, cher à son cœur, de perpétuer le souvenir de nos gloires nationales, s'écrie, dans un style emphatique: « De même que vous avez souscrit pour les statues de David d'Angers, de Rabelais, de Michelet, de même aussi vous voudrez bien voter les fonds que nous vous demandons pour celui (Quinet) qui a été un grand philosophe et un grand citoyen, et de plus une victime de l'Empire. »

Voilà d'un mauvais exemple qui aurait dû déterminer le Conseil à rejeter cette allocation. Si, un jour, on avait la prétention d'élever des statues à tous les grands citoyens, victimes de la République, eh bien! les statues lèveraient de l'ouvrage, les statues pulluleraient en France, et les budgets des villes seraient singulièrement grevés. Mais espé-

queter des nouvelles.

L'homme est l'homme toujours, l'homme est l'homme partout; de même la femme. Ceux qui médisent des Occidentales et leur reprochent d'avoir le filet trop coupé, n'ont qu'à se rendre à ces clubs du désert: ils s'assureront que l'Orientale n'a rien à leur envier sous ce rapport.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

— Sur quelle plage vas-tu passer les vacances?

— A Trou-sur-Mer.

— Est-ce que c'est sain?

— Si c'est sain? Au printemps, pour inaugurer le nouveau cimetière, on a été obligé d'égorger un habitant.

\*\*

L'oncle à sa petite nièce âgée de huit ans:

— Veux-tu de moi pour mari? lui demandait-il en riant.

— Oui! répond d'abord l'enfant; puis, après un moment de réflexion: au fait, non, je n'aurais que huit ans de plus que mes enfants et ils ne voudraient pas m'obéir!

rons que les édiles futurs auront moins l'air de marbre et seront moins prodigues de l'argent de leur commune.

La modification de la salle d'attente du bureau des Postes et des Télégraphes n'entraînera pour la Ville aucun surcroît de dépenses; elle est d'une utilité incontestable et doit être acceptée. Nous vous proposons un crédit pour la contribution promise par la Ville dans les frais du remaniement des bureaux.

**BUDGETS DE LA VILLE.** — *Chapitres additionnels au budget de 1880.* — **RECETTES.** — L'excédant sur les recettes prévues, s'élève pour l'exercice 1879 à la somme de 70,022 fr. 40, et dans cet excédant l'octroi figure pour 65,857 fr. 68. Ce chiffre est assez éloquent pour lui-même et témoigne de la bonne direction imprimée à ce service et du zèle des employés. Nous devons donc adresser nos remerciements à l'administration; à M. le Préposé en chef et aux Agents sous ses ordres, assuré d'être l'interprète du Conseil en le faisant ici.

Le déficit, qui n'est que de 3,978 fr. 80, porte sur la plus forte part sur des articles dont le rendement n'a pas répondu aux prévisions; il y en a toujours quelques-uns comme cela, mais nous nous sommes surpris de voir figurer, en tête de ces articles, une somme de 180 fr. pour prix de ferme payés, alors que nous savions que la location de l'école des Frères étant impayée devait fournir à elle seule un déficit de 450 fr. Les explications de M. le Maire nous ont appris que la ville avait encaissé les loyers de la maison occupée par le sieur Clairembault, et que c'est par suite de cet encaissement, non compris dans les prévisions budgétaires, que le déficit sur les prix de ferme des biens communaux se trouverait réduit à 180 fr.

En résumé, la situation est excellente. Le total des recettes effectuées s'est élevé, pour cet exercice 1879, à 501,019 fr. 90; si l'on néglige les 52,911 francs 27 d'excédant de l'exercice 1878, on a 448,473 fr. 62.

Les dépenses autorisées pour ce même exercice étaient de 23,501 fr. 33, sans vous les citer tous, — le détail se trouve au compte administratif....

Enfin, il faut joindre aux crédits annulés faute d'emploi ceux qui n'ont pas été réglés avant le 31 mars 1879 et qui se sont montés à 49,357 fr. 20. Ces 49,357 fr. 20, joints aux 23,501 fr. 33 de crédits annulés, étant déduits de 490,822 fr. 60, montant des dépenses autorisées, il se trouve qu'il n'a été réglé et payé que 417,964 fr. 07. Ce chiffre, soustrait de 501,019 fr. 90, total des recettes effectuées, donne un excédant de 83,055 fr. 92 de recettes effectuées sur les dépenses payées; mais à cet excédant il faut ajouter : 1° les restes à recouvrer se composant de deux articles qui s'élèvent à 264 fr. 90; 2° les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation du prix de ferme des places aux foires et marchés et de divers autres objets, formant un chiffre de 9,995 fr. 25; et l'on obtient ainsi un total de 93,416 fr. 07 pour les recettes des chapitres additionnels au budget de l'exercice 1880.

**DÉPENSES.** — On a vu plus haut que les crédits annulés, faute d'emploi, pour l'exercice 1879, s'élevaient à 49,357 fr. 22; ils doivent donc être reportés en dépenses pour l'exercice 1880, sauf au Conseil à les maintenir ou à les modifier. Vous en avez le détail, Messieurs, à la section 1<sup>re</sup> des dépenses supplémentaires. Sur les 21 numéros dont se compose cette section, nous ne vous proposons qu'une suppression: c'est celle du n° 8, — *Urinoir place du Roi-René*, — pour lequel on a voté un crédit de 332 fr. resté sans emploi, en raison de la difficulté d'établir cet urinoir convenablement au lieu indiqué; il paraît d'ailleurs préférable, si une dépense de cette nature doit être faite, de la consacrer à des urinoirs qui seraient placés à l'extrémité du pont Cessart, du côté du quartier des Ponts.

Nous n'avons rien à dire relativement au 1<sup>er</sup> paragraphe de la section 2<sup>e</sup> qui ne comprend que des dépenses nouvelles, votées tout récemment par le Conseil. Quant au second paragraphe, votre commission approuve en leur entier les propositions de M. le Maire, sauf en ce qui concerne le n° 41 (télégraphe, service de nuit), crédit proposé 400 fr. Nous pensons que l'organisation d'un service de nuit, qui n'aurait d'autre avantage que de retarder de trois heures la fermeture du bureau télégraphique de neuf heures à minuit, et qui coûterait 800 fr. par an à la Ville, ne répond pas à un besoin urgent et surtout à un besoin d'intérêt général.

Certes, quelques commerçants peuvent avoir des dépêches à expédier ou en recevoir après 9 heures du soir; et nous ne croyons pas que, pour l'avantage de quelques-uns seulement, nous puissions imposer à la Ville une charge annuelle aussi considérable.

Nous vous proposons de remplacer ce crédit de 400 fr. par celui de 525 fr. qui nous est demandé par l'administration des Postes et du Télégraphe pour notre part dans les frais d'aménagement des bureaux.

Du travail de M. le rapporteur, il résulte que :

Le budget additionnel de 1880 se soldera en recettes, par 93,416 fr. 07; en dépenses, par 93,408 fr. 87; soit, en excédant de recettes, 7 fr. 20.

**BUDGET DE 1881.** — **RECETTES.** — La commission n'a aucune modification à proposer au Conseil sur les chiffres des recettes ordinaires portés en prévision par M. le Maire, chiffres qui ne sont d'ailleurs que la répétition, à deux ou trois changements près, de ceux portés au budget de 1880.

Le montant des recettes ordinaires reste donc fixé à 337,499 fr. 46.

Il en est de même pour les recettes extraordinaires, dont le total s'élève à 54,450 fr.

Par suite, le total général des recettes serait de 391,949 fr. 46.

**DÉPENSES.** — 1° Frais d'administration et traitements, sans modifications, 81,591 fr.

2° Charges et entretien des biens communaux, sans modifications, 18,970 fr.

3° Dépenses relatives à la salubrité et à la voirie, sans modifications, 70,630 fr.

4° Charité publique, sans changement, 3,244 fr.

5° Dépenses militaires, sans changement, 10,700 francs.

6° Établissements de charité, 33,250 fr., savoir: Hospices, 27,600 fr.; enfants abandonnés, 2,050 francs; aliénés, 3,500 fr.; société la Saumuroise, 100 fr.

7° Secours aux anciens employés, au chiffre de 3,474 fr. prévu par l'Administration. Nous vous proposons, d'accord avec elle, d'ajouter: 1° pour secours au brigadier d'octroi Coquereau, qui prend sa retraite au 31 décembre prochain, 150 fr.; 2° pour secours à l'employé Jousset, attaché au bureau de Saint-Nicolas, 200 fr.; 3° enfin, pour indemnité à M. Thiercelin, à raison des retenues qu'il a subies pendant six ans sur son traitement et qui ne lui donnent aucun droit à la retraite, 660 fr. Nous espérons que vous voudrez bien accepter ces chiffres qui nous paraissent fixés équitablement en ce qui concerne les deux premiers et dont le dernier représente exactement le montant des retenues. De cette façon, le total de cette section serait de 4,484 francs.

8° Cultes: indemnité de logement au pasteur protestant, sans changement, 400 fr.

9° Instruction publique: Collège et subventions, sans changement, 20,000 fr., avec cette seule modification, dans le détail de l'emploi, que la somme de 380 fr., pour éclairage, sera affectée aux dépenses éventuelles d'une troisième étude. M. le Principal a, il est vrai, augmenté et amélioré notablement l'éclairage du Collège, il a mis le gaz chez le concierge, dans le vestiaire; mais l'installation en a été faite aux frais de la Ville, et s'il en résulte une dépense de gaz un peu plus considérable; elle doit être supportée par le Principal comme faisant partie des charges de son contrat.

Ecole mutuelle de la ville, sans changement, 1,860 fr.

N° 9. Ecole d'adultes: gratifications aux professeurs, 600 fr. au lieu de 500 fr., les 100 fr. de plus devant être attribués à l'école des Ponts. Il faut alors supprimer de cet article les mots *école mutuelle ville* et mettre *écoles* au pluriel. (A suivre.)

Voici un propos tenu hier rue de Fenet et dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité :

— Dis donc, la D... sais-tu bien que les bonnes Sœurs commencent leurs 28 jours ?

— Que dis-tu ?

— Mais oui, c'est aujourd'hui le 2 juin, elles quittent le Bureau de bienfaisance le 30. Ça fait bien encore 28 jours de service.

— T'es ben raison.

— Ça sera donc comme nos hommes; si elles sont dans la réserve, on les rappellera si on a besoin d'elles. Tant mieux.

— Sûr, elles mettront plus de zèle que nos hommes à reprendre leur service.

La personne mise en éveil par cet entretien, bien qu'ayant ralenti sa marche, n'a pu entendre la suite des réflexions.

**Les Rosiers.** — Vendredi dernier, M. Frédéric Régnier, huissier aux Rosiers, se trouvait à Baugé et avait dîné chez son ami M. Malécot. Mais il était temps pour lui de revenir aux Rosiers; aussi alla-t-il chercher sa voiture et son cheval qu'il avait laissés à l'hôtel de France.

M. Allard, le propriétaire de l'établissement, en attelant l'équipage, se trompa de harnachement; il en fit la remarque à M. Régnier qui se contenta de dire :

« Mon cheval est fort doux, arrivons d'abord chez M. Malécot, et là nous réparerons cette légère inadvertance. »

« Prenez bien garde, répondit Allard, votre cheval me paraît ombrageux, surveillez-le bien et surtout tenez-le de fort près quand vous le débâllerez. »

Arrivé chez M. Malécot, dit le *Patriote*, M. Régnier se mit en devoir de replacer sur la bête son véritable harnachement, mais le cheval s'emporta en entraînant son maître dans sa course folle, et s'engagea dans la passerelle des Portes sans qu'il eût pu se dégager. L'ouverture de cette passerelle est à peine de 4 mètres 40, aussi M. Régnier fut-il écrasé entre le mur et la voiture. Transporté tout sanglant au domicile le plus proche, il expira le lendemain.

**Grand-Théâtre d'Angers.** — On lit dans le *Patriote* d'hier :

« Daniel Rochat inaugurerait la direction de M. Boulanger: c'est en quelque sorte la représentation de début de cette nouvelle campagne. Nous espérons, et nous savons même, à n'en pas douter, que cette soirée si complète, si attrayante, si remarquable même à bien des égards, sera pour M. Boulanger d'un excellent augure. Cette campagne ne pouvait commencer sous de plus heureux auspices. Nous souhaitons donc à

la Direction tous les succès d'hier: elle saura d'ailleurs les mériter et les rendre continus. »

Nous apprenons avec le plus grand plaisir, dit le *Patriote*, que M. le marquis de Foucault, un des membres fondateurs de l'Association artistique d'Angers, et qui, cet hiver, a donné dans la salle du café Serin de charmantes soirées musicales, vient d'être décoré de l'ordre de Charles III.

M. le marquis de Foucault, qui est un excellent musicien, a dédié au roi Alphonse XII une marche triomphale et la lui a offerte dans une splendide reliure, cuir de Russie plein et frappé aux armes d'Espagne. Un fac-simile de cette reliure figure à l'Exposition du Mans.

#### INCENDIE AU CHATEAU DE GIZEUX.

Lundi dernier, un violent incendie s'est déclaré dans une des dépendances du château de Gizeux (arrondissement de Chinon), appartenant à M. le marquis de Contades. Il avait été précédé d'une explosion qui a été entendue par plusieurs personnes.

Le feu a pris naissance dans le coin d'un bâtiment où se trouvait du menu bois. Le sieur Madreau, domestique, qui le premier s'en est aperçu, s'est empressé de jeter de l'eau; mais ses efforts pour arrêter les flammes ont été inutiles. Elles ont gagné les bâtiments voisins où se trouvait une grande quantité de fourrages, et, en un instant, ces bâtiments, d'une longueur de 110 mètres environ, n'ont plus formé qu'un vaste brasier.

Une foule de personnes sont accourues de tous les points de la commune pour porter secours et ont fait preuve d'un zèle des plus louables. En coupant une charpente, on est parvenu à empêcher le feu de se communiquer au corps principal du château.

La perte totale est, approximativement, évaluée à 110,000 francs.

Immeubles et objets mobiliers étaient assurés.

Ce sinistre est attribué à la malveillance.

Tout porte à croire qu'un malfaiteur se sera introduit dans le bâtiment où le feu s'est déclaré, et y a déposé des matières explosives qui, quelques instants après, ont déterminé l'incendie.

Des recherches actives sont faites pour découvrir le coupable.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### LA SUCCESSION ÉPISCOPALE DE M<sup>r</sup> PIE.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Le gouvernement a commencé à s'occuper de donner un successeur à feu M<sup>r</sup> Pie, évêque de Poitiers.

« Ses préséances, dès le premier jour, se sont portées sur M<sup>r</sup> Turinas, évêque de Tarentaise, qu'on fera passer de ce siège au siège épiscopal de Poitiers.

« M<sup>r</sup> Turinas, connu et apprécié par la fermeté de ses convictions religieuses et aussi par sa modération, serait un choix excellent assurément. Mais le gouvernement, nous assure-t-on, rencontrerait un obstacle à cette nomination.

« On se souvient que l'année dernière, lors de la discussion du budget des cultes, M. Paul Bert a demandé la suppression du siège épiscopal de Tarentaise.

« Il fut répondu qu'on attendrait la mort du titulaire de cet évêché pour en opérer la suppression. On comprend qu'en présence d'une pareille situation, le Saint-Siège fera des difficultés à accorder le déplacement de M<sup>r</sup> Turinas.

« Si le gouvernement ne revient pas sur sa décision, et si, de son côté, le Vatican, pour ne pas s'associer à la mesure qui supprimerait un évêché, ne consent pas à autoriser le changement de M<sup>r</sup> de Tarentaise, c'est un curé d'une des paroisses importantes de Paris qui aurait le plus de chances de recueillir la succession épiscopale de M<sup>r</sup> Pie. »

#### LE MANS.

A l'occasion des fêtes de cette ville, un concours vélocipédique a eu lieu dimanche. Voici les noms des vainqueurs du grand concours international (6,000 mètres):

1. De Civry, de Paris, 12 m 20
2. Hart, de Saumur, 12 22
3. Hommey, de Paris, 12 40
4. Gautier, d'Angers, 13 »
5. Ruspoli, de Paris, 13 50

Ont été les vainqueurs du *handicap* (distance 2,000 mètres):

1. Gautier, d'Angers.
2. Hart, de Saumur.
3. Hommey, de Paris.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 2 juin.  
Les tendances du marché sont excellentes et elles se développent beaucoup plus librement. Elles sont encouragées, d'un côté par l'extrême abondance de l'argent mis à la disposition des acheteurs, et, d'un autre côté, par la bonne tenue des places étrangères, anglaises ou allemandes.

Notre 5 0/0 profite le premier de la situation normale que vient de créer la liquidation de mai. Il s'élève à 119.10. On doit prévoir sur ce fonds des améliorations de prix beaucoup plus larges.

Les reports sont, en général, assez faciles sur les titres de nos institutions de crédit. Ils se traitent au pair sur la Banque d'Escompte; ce fait s'était déjà produit il y a un mois; il doit appeler l'attention de tous les capitalistes prévoyants auxquels il recommande cette valeur. Des ordres d'achats très-nombreux se succèdent sur les actions de la Société Générale française de Crédit. Cette Société est désormais classée au rang de nos établissements financiers de premier ordre.

On est à 1,262.50 sur le Crédit Foncier. On s'étonne que les obligations communales nouvelles, 1880, n'aient pas encore été inscrites à la cote officielle. On éviterait probablement ainsi de les voir négocier sur le marché libre à 465, tandis que le souscripteur les paie 435 fr. aux guichets du Crédit Foncier. Ce titre est tout dans l'intérêt du crédit d'une de nos premières institutions françaises.

L'italien 5 0/0, 86.25.  
Le Florin 4 0/0 d'Autriche, 76.35.

#### BOURSE DE PARIS

DU 2 JUIN 1880.

Rente 3 0/0.	85 70
Rente 3 0/0 amortissable.	87 30
Rente 4 1/2.	116 »
Rente 5 0/0.	118 80

#### Théâtre de Saumur.

Vendredi 4 juin 1880.

Une seule représentation donnée par

#### M<sup>lle</sup> MARIE DUMAS

Fondatrice des Matinées caractéristiques.

Avec le concours de la petite Cécile DAUBRAY, MM. Bouland, Paul Jorge, Raucourt, Aldoff, M<sup>mes</sup> Adèle Fleury et Daubray, des théâtres de l'Odéon, de l'Ambigu et des Bouffes-Parisiens.

PROGRAMME ET ORDRE DU SPECTACLE :

1° LA GIFLE, comédie nouvelle de M. Abraham Dreyfus, — jouée par MM. Bouland, Paul Jorge et Aldoff.

2° OH! MONSIEUR! monologue de M. Gondinet, — joué par M<sup>lle</sup> Marie DUMAS.

3° LE TRIBUNAL DES DIVORCES, saynète espagnole de Michel Cervantès, traduction de M. \*\*\* — jouée par M<sup>me</sup> Adèle Fleury, MM. Raucourt et Bouland.

4° COSETTE DANS LA FORÊT, 9<sup>e</sup> tableau du drame *les Misérables*, de Victor Hugo, — joué par la petite Cécile DAUBRAY, créatrice du rôle de *Cosette* à Paris, et M. Paul Jorge (*Jean Valjean*).

5° CONFÉRENCE POUR RIRE SUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, par M<sup>lle</sup> Marie DUMAS.

6° LA FILLE BIEN GARDÉE, comédie en 1 acte, de M. Labiche, de l'Académie française, — jouée par la petite Cécile DAUBRAY (*Berthe*), MM. Raucourt, Aldoff, M<sup>mes</sup> Daubray et Adèle Fleury.

7° LA FARCE DE LA FEMME MUETTE de Rabelais (adaptation de M. Albert Millaud, — jouée par M<sup>lle</sup> Marie DUMAS (*Gysette*), MM. Bouland, Paul Jorge et Raucourt.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1880 (5<sup>e</sup> article), par Daniel Bernard. — Le carousel de Vienne, par A. D. — Théâtres, par Damon. — A travers la Normandie et sur la Manche, souvenirs d'une promenade de Paris à Londres, par A. Brunet. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le mystère de la Passion représenté en Bavière. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Un égout à Londres, par A. Brunet. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny.

GRAVURES: M. J.-A. Constans, ministre de l'Intérieur. — M. C.-A. Fallières, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. — Vienne: Grande cavalcade au manège de la Cour. — Salon de 1880: *Un Accident*, tableau de M. P.-A. Dagnan-Bouveret. — A travers la Normandie et sur la Manche: souvenirs d'une promenade de Paris à Londres. — Londres souterrain: une écluse d'égoût. — Représentation du mystère de la Passion, à Oberammergau, en Bavière. — Naufrage du steamer *Américain*: canot se dirigeant sur le cap Palmas. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr.; 50 trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 3 kil., 18 fr. ; 4 kil., 24 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; Besson, successeur de Texier ; J. Russon, épicer, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR		A POITIERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.	
8 10 —			
1 25 soir.		4 50 soir.	
4 55 —			
7 40 —		11 35 —	

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS		A MONTREUIL	
5 h. 50 matin.		6 h. 52 matin.	
10 45 —		5 36 soir.	
12 15 soir.		3 48 —	
6 45 —		10 22 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 42<sup>e</sup> ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs ; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs ; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

# MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavani, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr. ; le 46<sup>e</sup> volume, Paris, 7 fr. Somme à ajouter pour le port (Franco et union postale) : 1 volume, 1 fr. ; 2 volumes, 1 fr. 50 ; 3 volumes, 2 fr. ; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

## MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

30<sup>e</sup> ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements franco, 8 fr. 50 ; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

### BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de cent millions, Place Ventadour.

Assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires de la Banque d'Escompte de Paris se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, samedi dernier, 22 mai, à l'hôtel de la Banque, place Ventadour. L'Assemblée se composait de 369 Actionnaires présents ou représentés, possédant ensemble 117,924 actions. Après l'accomplissement des formalités légales et l'appel au bureau de MM. Collarini et Stern, les deux plus forts Actionnaires présents, en qualité de scrutateurs, M. Pestel, directeur, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, a donné lecture du rapport du Conseil d'administration ; ce document constate la réalisation, pendant l'exercice 1878-1879, c'est-à-dire du 28 novembre 1878, date de la fondation de la Banque, au 31 décembre 1879, d'un bénéfice net de 6,651,216 fr. 90. Ce remarquable résultat a été obtenu avec un capital de 12,500,000 fr. L'on se rappelle, en effet, que le doublement du capital de la Banque d'Escompte ne s'est effectué qu'à la fin de 1879 ; le rapport précise que ce n'est que le 29 décembre, et à partir de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à cette date, que l'Administration de la Banque a eu la disponibilité de son capital actuel, soit 25,000,000 de fr. Le versement du fonds de prévoyance s'élevant à 12,500,000 fr., et dont la création a été votée en même temps que le doublement du capital, est, à l'heure actuelle, presque entièrement réalisé. Il est à remarquer que, dans le total des bénéfices bruts, qui se monte à 7,603,292 fr. 06, les opérations courantes figurent pour 3,378,335 fr. 41. Ce chiffre témoigne hautement de l'importance de la clientèle qui s'est groupée autour de la Banque d'Escompte ; si l'on réfléchit qu'il est le résultat du premier exercice, l'on est amené à prévoir que les relations de la Banque avec le public prendront, dans les exercices suivants, une extension considérable.

Le rapport appelle spécialement

l'attention des Actionnaires sur les deux grandes opérations auxquelles la Banque a participé en 1879 : la création, en Italie, de la Compagnie d'assurances la Fondiaria et, à Paris, de la Banque Hypothécaire de France ; il mentionne avec raison les services que cette utile institution a déjà rendus à la propriété foncière, l'abaissement du taux de l'intérêt, le développement qui s'est produit, en conséquence, dans les affaires qui reposent sur la propriété immobilière et qui aura, à son tour, pour résultat la multiplication des opérations de crédit auxquelles la Banque Hypothécaire est spécialement consacrée.

Les sept établissements fondateurs ont formé, à l'occasion de cette importante création, des liens étroits qui leur permettront, le cas échéant, d'entreprendre et de mener à bien de nouvelles affaires. Le rapport exprime cette pensée que contenait déjà celui des Administrateurs de la Banque de Paris et des Pays-Bas à l'Assemblée générale du 15 mai.

Quant à la Fondiaria, l'on sait que la situation de cette jeune Société est exceptionnellement solide et prospère. Les résultats particulièrement avantageux de son premier exercice, qui n'a pas dépassé huit mois, ont été récemment constatés à l'Assemblée générale des Actionnaires, à Florence. A côté de la Fondiaria-Incendie, la Fondiaria-Vie va prochainement commencer ses opérations ; l'autorisation royale lui a été accordée et tout fait espérer, pour la nouvelle Société, le succès de la première.

Le rapport des commissaires a constaté la régularité des comptes et des propositions du Conseil. Plusieurs Actionnaires ayant demandé des renseignements de détail, M. le baron de Soubeyran, président, a répondu, et ses paroles ont été accueillies par l'assentiment général.

L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes et fixé le dividende à 31 fr. 75 par action ancienne et 25 fr. 867 par action nouvelle. Un à-compte ayant été payé en janvier dernier, le solde, soit 25 fr. par action, sera touché à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

MM. Bouley, Ouvré de Saint-Quentin et Compagnon de Marchéville ont été élus commissaires pour l'exercice de 1880. L'Assemblée s'est séparée après avoir voté des remerciements aux Administrateurs et à la Direction.

Etude de M<sup>e</sup> LAURENT, avocat, agréé près le tribunal de commerce, demeurant à Tours, rue Bancheveau, n° 2.

### A VENDRE

Par suite de faillite et pour entrer en jouissance de suite,

### UNE FABRIQUE

#### DE CHAUSSURES DE LUXE

COUSUES ET CLOUÉES.

Pour hommes, femmes et enfants.

Située à Tours, place des Carmes, n° 2.

Cette fabrique, malgré la faillite, se trouve dans d'excellentes conditions.

Le syndic a, en effet, continué l'exploitation, et ainsi conservé et les ouvriers et la clientèle.

L'acquéreur trouvera en cours d'exécution et à exécuter des commissions pour une somme importante.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, audit sieur LAURENT, syndic de la faillite. (316)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire. (103)

### A VENDRE

OU A LOUER

### UNE ANESSE

Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un anon et fournissant de bon lait.

Bonne trotteuse et très-franche. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.



1 FRANC par AN

**90,000 Abonnés**

**Le Moniteur**

des

**Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**

**Il donne** Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 francs.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

## FANT

Rue Saint-Nicolas, à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il transférera, à partir de la Saint-Jean prochaine, son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l' Arsenal, 7, quartier des Ponts.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chevaux pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

## PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

## LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE REMISE

Située rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. CHEVRET. (29/9)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

### REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n° 4.

S'adresser à M. CROISNET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,